

Conseil du Marché Financier

Financial Market Council

18

Bulletin Officiel

N°6659 Lundi 01 Août 2022 www.cmf.tn 27^{ème} année ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS 3 AVIS DES SOCIETES COMMUNIQUES DE PRESSE BANQUE DE TUNISIE -BT UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS -UNIMED 5 LA SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISES DE TELECOMMUNICATIONS -SO.T.E.TEL 10 EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ISLAMIQUE SANS RECOURS A L'APE EMPRUNT OBLIGATAIRE WIFAK INTERNATIONAL BANK SELON LES PRINCIPES DE LA FINANCE ISLAMIQUE 2022-1 11

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 27/06/2022)

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

- CAISSE TUNISENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Les dites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations susindiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 2^{ème} trimestre de l'exercice comptable 2022, au plus tard le 20 juillet 2022.

AVIS DES SOCIETES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS SOCIETE..... ...publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x^{ème} trimestre **Indicateurs:** Trimestre Trimestre de Du début de Du début de Exercice correspondant de xercice comptable comptable N l'exercice comptable N à la N-1 à la fin du comptable N-1 fin du trimestre trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1 Commentaires

- bases retenues pour leur élaboration ;
- justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ;
- exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle;
- justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ;
- informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité.

Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.

La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de :

- définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent;
 - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ;
- les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner
 l'image la plus favorable sur la période considérée.

La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où :

- elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ;
- elle exploite des unités louées auprès de tiers.

__

^{2022 -} AC - 026

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches envue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

2022 - AC - 010

AVIS DES SOCIÉTÉS(*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Le Conseil d'Administration de la Banque de Tunisie, réuni mardi 26 juillet 2022, a décidé la nomination de Monsieur Hichem REBAI, en tant que Directeur Général pour succéder à Monsieur Habib BEN SAAD qui fait valoir ses droits à la retraite, après une longue et riche carrière au service du secteur bancaire et en particulier de la Banque de Tunisie.

Monsieur Hichem REBAI rejoindra la Banque de Tunisie à partir du 1^{er} octobre 2022 pour une prise de fonction effective en tant que Directeur Général à partir du 1^{er} janvier 2023.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

2022 - AS - 1059

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

« Unité de Fabrication de Médicaments » dite « Unimed »

Siège Social: BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

<u>Deuxième Relance à l'appel à candidature</u> <u>pour le poste de représentant des actionnaires minoritaires</u> Pour son Conseil d'administration au titre des exercices 2022-2023-2024

1- **Objet**:

Unimed relance son appel à la candidature pour la désignation d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires au titre des exercices comptables 2022, 2023 et 2024.

A cet effet, « UNIMED » informe ses actionnaires que la nomination aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée élective qui sera convoquée dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée élective.

2- Les critères d'éligibilité

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit répondre- le jour du dépôt de son dossier de candidature - aux conditions suivantes :

- être obligatoirement une personne physique
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital d' « UNIMED » ne dépassant pas 0,5 % (soit 160.000 actions max) ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Etre en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale
- Jouir de ses droits civils ;
- justifier d'une maîtrise, ou d'un DESS, ou plus en : gestion, comptabilité ou finance ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de gestion, de comptabilité ou de finance :
- Ne pas avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Unimed », ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidats au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration:

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,

- Les personnes ayant fait I 'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les personnes qui sont ou qui étaient au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- le président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président de directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle « UNIMED » est directement ou indirectement administrateur, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général. adjoint, de « UNIMED » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur;
- l'ascendant ou descendant ou conjoint du:
 - président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général, adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- tout prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de « Unimed »,
- toute personne détenant une participation directe dans le capital de « UNIMED » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de « UNIMED ».
- toute personne qui est en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance, ou de directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- le président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « UNIMED » ou d'une société concurrente;
- toute personne exerçant une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Tout membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du conseil d'administration présentant brièvement le candidat, son profil et les motifs de sa candidature,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des documents justifiant les compétences et qualifications énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.
- L'originale d'une attestation de propriété d'actions délivrée par un intermédiaire agrée, justifiant le taux de participation du candidat dans le capital d'« UNIMED » le jour du dépôt de sa candidature.
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2.
- Une photo récente.

4- Formalités et date limite de dépôt des dossiers des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'« Unimed » et portant la mention :

«Ne pas ouvrir »

« Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs»

Ils doivent être:

- déposés au siège social de la société, ou
- par porteur (la décharge du Bureau d'Ordre faisant foi), ou
- envoyés par rapide poste (la décharge de la poste faisant foi), ou
- par courrier électronique à l'adresse suivante (AG2022@unimed.com.tn) à condition que ce soit suivi obligatoirement par un dépôt au siège social de la société par porteur /ou par courrier postal,

et ce au plus tard le 30/09/2022 à 17h.00 date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

5- Le processus d'examen des candidatures

Dès la clôture de l'appel à candidature, « UNIMED » transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « UNIMED » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée élective.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée élective.

« UNIMED » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital

Au cours de l'Assemblée élective, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection.

Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance.

Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de L'Assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'Assemblée élective seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

Annexe 1:

Fiche de candidature au poste du représentant des Actionnaires minoritaires pour les années 2022-2023-2024

Nom et Prénom :
Numéro CIN :
Adresse:
Téléphone : Fixe GSM :
E-mail :
Profession/Activité :
Formation Académique :
Autres qualifications du candidat :

Annexe 2 : Déclaration sur l'honneur

Je soussigné(e)	, titulaire de la Ca	arte d'identité
National numé	rodemeurant	au
	, candida	at à l'élection
au poste représentant des actionnaires	minoritaires au sein du Conseil d'Administration	de la société
« UNIMED »,		
Déclare formellement sur l'honneur, répor	dre aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candi	dature, ne pas
être en contradiction avec les interdictions	prévues par les dispositions de l'article 193 du code d	des sociétés
commerciales et atteste de l'exactitude et	de la sincérité des informations détaillées dans mon Cu	urriculum
Vitae.		
	Signature léga	<u>alisée</u>
	<u>Signature léga</u>	alisée
	<u>Signature léga</u>	alisée
	Signature léga	<u>alisée</u>
	Signature léga	alisée
* Le CMF n'entend donner aucune opinion n dans cette rubrique par la société qui en ass	i émettre un quelconque avis quant au contenu des inform	
_	i émettre un quelconque avis quant au contenu des inform	
_	i émettre un quelconque avis quant au contenu des inform	

		, ,	
ATTO	DEC	COCIETEC	(*)
AVIO	DES	SOCIÉTÉS)

COMMUNIQUE DE PRESSE

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « ${\bf SO.T.E.TEL}$ »

Sise rue des Entrepreneurs -Z.I- Charguia 2 – Aéroport Tunis

La Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications « SO.T.E.TEL » porte à la connaissance
du public et de ses actionnaires que le contrat de Mr. Habib Bouattay, Directeur Général de la société,
prendra fin le 30 Septembre 2022 et que ce dernier n'a pas souhaité le renouveler.

2022 - AS - 1061

^{*} Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIÉTÉS

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE ISLAMIQUE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE



Société Anonyme au capital de 150 000 000 dinars divisé en 30 000 000 actions

de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées **Siège social**: Avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine **Identifiant unique**: 0798651L

Tél: (+216) 70 259 000 **Fax**: (+216) 70 254 000

Emission d'un Emprunt Obligataire Islamiquesans recours à l'Appel Public à l'Epargne

« Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-1» de 20 millions de Dinars

Prix d'émission: 100 Dinars

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Wifak International Bank réunie le 30/04/2021, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés selon les principes de la finance islamique et/ou Sukuk pour un montant global de 150 millions de Dinars, sur 3 ans, et a délégué au Conseil d'Administration tous les pouvoirs pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions de réalisation de cette opération.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 30/12/2021, a décidé l'émission d'un emprunt obligataire selon les principes de la finance islamique et/ou sukuk dénommé « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-1» de nominal 100 DT et a également délégué à la Direction Générale la fixation du montant, les caractéristiques et les conditions d'émission.

A cet effet, la Direction Générale, a décidé d'émettre un emprunt obligataire conformément aux principes de la finance islamique selon la technique d'investissement « MOUDHRABA » sans recours à l'appel public à l'épargne, tel qu'approuvé par le comité charaïque de la banque en date du 23/06/2022 ayant les conditions suivantes :

Montant : 20 millions de Dinars.

Catégorie	Durée	Taux de rendement minimum estime	Complément variable	Amortissement
A	5	8.85%	0.25%	Constant trimestriel
В	5	9.00%	0.25%	Constant annuel
С	7 dont 2 années de grâce	9.60%	0.25%	Constant annuel à partir de la 3ème année
D	10 dont 2 années de grâce	9.70%	0.25%	Constant annuel à partir de la 3ème année

2. Renseignements relatifs à l'émission

2.1. Montant de l'emprunt :

Le montant nominal du présent emprunt est de 20 millions de Dinars divisé en 200.000 obligations. Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.2. Période de souscriptions et de versements

Les souscriptions à cet emprunt obligataire seront ouvertes le 01/08/2022 et clôturées au plus tard le 05/08/2022. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 Millions de Dinars) est intégralement souscrit.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 MDT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 05/08/2022, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 12/08/2022 avec maintien de la date unique de jouissance en profits. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.3. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions :

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du 01/08/2022 auprès des guichets de toutes les agences de Wifak International Bank ainsi que son siège Social, sis à l'avenue Habib Bourguiba, 4100, Médenine.

2.4. But de l'émission

L'émission d'un emprunt obligataire, selon les principes de la finance islamique, vient compléter les émissions précédentes réalisées en 2019, 2020 et 2021 et a pour finalité d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

En outre, l'objectif de la présente émission est de :

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de financements et réaliser les objectifs prévus ;
- Renforcer les ressources stables de la Banque ;
- Financer le budget d'investissement. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu durant les 3 prochaines années est de 130 millions de dinars.

3. Caractéristiques des titres émis

3.1. Nature, forme et délivrance des titres

Dénomination de l'emprunt : « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-1 »

Nature des titres : titres de créances

Forme des obligations : nominatives

Catégorie des titres : ordinaire

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations souscrites, délivrée par Wifak International Bank.

Législation sous laquelle les titres sont créés: Les obligations sont soumises aux règles et textes régissant les obligations, soit « le code des sociétés commerciales, livre 4,titre 1, sous-titre 5, chapitre 3 : des obligations », et conformément aux règles et dispositions de la financeislamique prévues par la loi 2016-48 du 11/07/2016 relative aux banques et les établissements financiers.

Technique d'investissement : Moudharaba

3.2. Prix de souscription et d'émission

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en rémunérations

Chaque obligation portera jouissance en profits à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les profits courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date

limite de clôture des souscriptions, soit le 05/08/2022 seront décomptés et payés à cette dernière date.

<u>Catégorie A</u>:

La rémunération est liée à un actif sous-jacent d'un portefeuille ljara d'un rendement annuel net estimé à 12,5% et sera servi selon la clé de répartition de 70,8% pour les porteurs de titres et 29,2% pour les actionnaires.

Tout rendement réalisé du portefeuille sous-jacent dépassant 12,5%, reviendra à la banque en tant que bonus autitre de la performance réalisée.

Catégorie B

La rémunération est liée à un actif sous-jacent d'un portefeuille ljara d'un rendement annuel net estimé à 12,5% et sera servi selon la clé de répartition de 72% pour les porteurs de titres et 28% pour les actionnaires.

Tout rendement réalisé du portefeuille sous-jacent dépassant 12,5%, reviendra à la banque en tant que bonus autitre de la performance réalisée.

Catégorie C:

La rémunération est liée à un actif sous-jacent d'un portefeuille ljara d'un rendement annuel net estimé à 12,5% et sera servi selon la clé de répartition de 76,8% pour les porteurs de titres et 23,2% pour les actionnaires.

Tout rendement réalisé du portefeuille sous-jacent dépassant 12,5%, reviendra à la banque en tant que bonus autitre de la performance réalisée.

Catégorie D :

La rémunération est liée à un actif sous-jacent d'un portefeuille ljara d'un rendement annuel net estimé à 12,5% et sera servi selon la clé de répartition de 77,6% pour les porteurs de titres et 22,4% pour les actionnaires.

Tout rendement réalisé du portefeuille sous-jacent dépassant 12,5%, reviendra à la banque en tant que bonus autitre de la performance réalisée.

Toutefois, la date unique de jouissance en profits pour toutes les obligations émises est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le 05/08/2022 et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.4. Date de règlement

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.5. Rémunération annuelle :

La rémunération de ces titres est liée au rendement de l'actif sous-jacent d'un portefeuille IJARA relatif à chaque maturité dont le rendement sera encaissé par l'émetteur pour être distribué aux souscripteurs selon des clés derépartition fixées au préalable.

Catégorie A:

Le rendement moyen net estimé du portefeuille ljara est de 12,5% et sera servi selon une clé de répartition de 70,8% pour les porteurs des titres et de 29,2% pour les actionnaires.

- Le taux de rémunération annuel brut estimé revenant aux porteurs des titres est de 8,85% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (12,5%) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (70,8% revenant aux porteurs des titres et 29,2% revenant aux actionnaires).

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Catégorie B:

Le rendement moyen net estimé du portefeuille ljara est de 12,5% et sera servie selon une clé de répartition de 72% pour les porteurs des titres et de 28% pour les actionnaires.

- Le taux de rémunération annuel brut estimé revenant aux porteurs des titres est de 9% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (12,5%) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (72% revenant aux porteurs des titres et 28% revenant aux actionnaires).

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Catégorie C:

Le rendement moyen net estimé du portefeuille ljara est de 12,5% et sera servie selon une clé de répartition de 76,8% pour les porteurs des titres et de 23,2% pour les actionnaires.

- Le taux de rémunération annuel brut estimé revenant aux porteurs des titres est de 9,60% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (12,5%) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (76,8% revenant aux porteurs des titres et 23,2% revenant aux actionnaires).

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

Catégorie D:

Le rendement moyen net estimé du portefeuille ljara est de 12,5% et sera servie selon une clé de répartition de 77,6% pour les porteurs des titres et de 22,4% pour les actionnaires.

- Le taux de rémunération annuel brut estimé revenant aux porteurs des titres est de 9,70% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis.
- Complément variable : Chaque profit qui excède le rendement moyen net estimé de l'actif sous-jacent (12,5%) sera partagé selon les mêmes clés de répartition définies ci-haut (77,6% revenant aux porteurs des titres et 22,4% revenant aux actionnaires).

A cet effet, le complément variable servi aux porteurs des obligations ne pouvant pas excéder un taux maximum brut de 0,25% payé annuellement et calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les profits seront servis. Ainsi, le profit dépassant ce plafond, reviendra à la banque en tant que bonus au titre de la performance réalisée. Par ailleurs, ce profit dépassant le plafond pourrait servir à la constitution d'un fonds de réserve permettant de couvrir la sous performance éventuelle du portefeuille IJARA.

3.6. Amortissement et remboursement :

Catégorie A:

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement trimestriel constant par 1/20 à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 5 DT par obligation.

Cet amortissement commencera le premier trimestre de la première année qui suit celle la date de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 05/08/2027.

Catégorie B :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par 1/5 à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale soit, 20 DT par obligation.

Cet amortissement commencera la première année qui suit celle la date de clôture des souscriptions. L'emprunt sera amorti en totalité le 05/08/2027.

Catégorie C:

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par 1/5 à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale soit, 20 DT par obligation.

Cet amortissement commencera la troisième année qui suit celle la date de clôture des souscriptions. L'emprunt sera amorti en totalité le 05/08/2029.

Catégorie D :

Les obligations émises feront l'objet d'un amortissement annuel constant par 1/8 à une valeur convenue entre les parties au moment du remboursement qui pourrait être égale à la valeur nominale, soit 12.500 DT par obligation.

Cet amortissement commencera la troisième année qui suit celle la date de clôture des souscriptions. L'emprunt sera amorti en totalité le 05/08/2032.

3.7. Paiement:

Catégorie A:

Le paiement trimestriel des profits ainsi que le remboursement du capital seront effectués à terme échu, le 05/11 de l'année N, 05/02 de l'année N+1, 05/05 de l'année N+1 et le 05/08 de l'année N+1 et ce, à partir du 05/11/2022.

Le complément variable sera servi à terme échu, le 05/08 de chaque année.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués à travers TUNISIE CLEARING.

Catégorie B :

Le paiement annuel des profits, le remboursement du capital ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le 05/08 de l'année N+1 et ce, à partir du 05/08/2023.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués à travers TUNISIE CLEARING.

Catégorie C:

Le paiement annuel des profits ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le 05/08 de l'année N+1 et ce, à partir du 05/08/2023.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 05/08/2025.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués à travers TUNISIE CLEARING.

Catégorie D :

Le paiement annuel des profits ainsi que le versement du complément variable seront effectués à terme échu, le 05/08 de l'année N+1 et ce, à partir du 05/08/2023.

Le premier remboursement en capital aura lieu le 05/08/2025.

Les paiements des profits, les remboursements du capital et le versement du complément variable seront effectués à travers TUNISIE CLEARING.

3.8. Taux de rendement actuariel :

C'est le taux appliqué qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à profits composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de 9.10% l'an pour la catégorie A, 9.25% l'an pour la catégorie B, 9.85% l'an pour la catégorie C et 9.95% l'an pour la catégorie D.

3.9. Mode de placement :

Il s'agit d'un placement privé. L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Epargne.

Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.

3.10. Cessibilité des obligations :

Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. La Banque est tenue de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.

3.11. Garantie:

Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.12. Domiciliation de l'emprunt :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « Emprunt Obligataire Wifak International Bank selon les principes de la Finance Islamique 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Wifak International Bank. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la quantité des obligations.

3.13. Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

3.14. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

3.15. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

<u>Risque macroéconomique</u>: Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription à un emprunt obligataire dans des conditions macroéconomiques et de marché ardus pourraient continuer à avoir un effet néfaste significatif sur les conditions dans lesquelles progressent les établissements financiers et en conséquence sur la situation financière, les résultats opérationnels et le coût du risque supporté par la Banque.

<u>Risque charaîque</u>: Ce risque peut découler de l'incapacité de l'émetteur de tenir ses engagements contractuels et rend ainsi le contrôle nul aux yeux de la chariaa. Ce qui pourrait nuire à la réputation de l'émetteur.

2022 – AS – 1058

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 3	1/12/2021	VL antérieure	Dernière V
	OPC	VM DE CAPITALISATION			ı	
		BLIGATAIRES DE CAPITALISATI	ON			
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92		208,788	214,513	2
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07		143,113	147,792	1
	UBCI BOURSE	01/02/99		119,334	122,993	1
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17		128,525	133,022	1
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01		124,675	128,433	1
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18		124,360	128,871	1
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08		119,831	123,393	1
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92		48,476	49,721	
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94		34,865	35,936	
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09		118,444	122,290	1
11 BTK SICAV ***	SCIF	16/10/00	IOTER IEI IVE	104,652	107,921	1
Alasa a v v zamen a va		ES DE CAPITALISATION - VL QU	OTIDIENNE	10.450	10.025	
12 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07		18,458	19,025	
13 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		130,231	132,153	1
14 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08		1,194	1,239	
	TSI LIGES NA	15/11/17 10/07/15		125,198	128,985	1
16 UGFS BONDS FUND 17 FCP BNA CAPITALISATION	UGFS-NA BNA CAPITAUX	03/04/07	 	12,212 175,986	12,528 181,955	1
18 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	 	175,986	12,402	1
19 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	 	100,085	103,535	1
20 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21		102,185	105,875	1
21 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	BNA CAPITAUX	03/04/07		14,495	14,828	
TOT TROOKES OPEIG.T.T.		S DE CAPITALISATION - VL HEB	BDOMADAIRE	1,,50	11,020	
22 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06		1,952	2,013	
	SICA	V MIXTES DE CAPITALISATION	<u> </u>			
23 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93		65,900	67,357	
24 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94		139,219	140,717	1
25 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01		109,364	107,785	1
26 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20		111,243	114,792	1
	FCP MIXTES L	DE CAPITALISATION - VL QUOTI	DIENNE	•		
27 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		139,028	147,198	1
28 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08		533,143	556,391	5
29 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08		137,906	144,394	1
30 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08		176,092	186,669	1
31 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10		98,227	102,997	1
32 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11		131,857	134,752	1
33 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		167,720	168,490	1
34 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14		149,704	147,845	1
35 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07		23,129	23,421	
36 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16		92,104	96,768	
37 FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		=	1,009	
38 FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22		-	1,022	
	FCP MIXTES DI	E CAPITALISATION - VL HEBDO	MADAIRE			
39 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04		2 242,121	2 319,037	2 3
40 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08		127,962	142,507	1
41 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09		216,057	230,234	2
12 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	 	2,980	3,007	
43 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	 	2,679	2,710	
14 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	 	65,250	63,083	
45 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	[.	1,336	1,361	
6 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	ļ 1	1,229	1,247	
17 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	[1,200	1,237	
8 MAC HORIZON 2022 FCP *	MAC SA	09/11/15	 	106,676	En liquidation	En liqui
49 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	ļ .	En liquidation	En liquidation	En liqui
50 FCP MOUASSASSETT **	AFC	17/04/17	 	1 187,879	En liquidation	En liqui
51 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS		19/05/17		12,972	13,462	
52 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	· •	10,355	10,901	
53 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	ī	11,433	13,283	
ALIDOL UNINVEDO A OTRONO STOAT		ACTIONS DE CAPITALISATION	<u>'</u>	00.413	02 552	
54 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00 NS DE CAPITALISATION - VL HE	PDOM (P) (PF	88,113	93,572	

	OPCVM DE DISTRIBUTION							
	Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Derni Date de	er dividende Montant	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<u> </u>			SICAV OBLIGATA	naiement IRES	Montant			
56	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	108,418	108,452
57	AMEN PREMIÈRE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	23/05/22	4,491	101,621	99,703	99,746
	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	25/05/22	5,419	107,869	105,750	105,798
_	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV TUNISO-EMIRATIE SICAV	ATTIJARI GESTION AUTO GEREE	01/11/00 07/05/07	30/05/22 25/05/22	5,257 6,412	105,079 107,086	103,205 104,657	103,252
	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	31/05/22	5,144	107,086	104,657	104,713 108,175
_	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	18/05/22	5,370	106,472	104,410	104,458
63	SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	23/05/22	4,923	103,512	101,644	101,687
64	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/22	2,817	103,245	100,908	100,909
65		COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	105,286	105,333
_	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	UIB FINANCE MAC SA	07/10/98 20/05/02	16/05/22 31/05/22	6,013 3,823	109,109 106,026	106,888	106,942
_	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,823	105,277	104,745 103,776	104,779 103,809
	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	103,7704	103,752
70	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	23/05/22	5,198	104,146	102,173	102,220
71	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	23/05/22	3,010	106,957	106,118	106,151
_	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	102,643	102,690
	AL HIFADH SICAV	TSI TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/09/08	26/05/22	4,534	102,939	101,279	101,314
_	SICAV ENTREPRISE UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	01/08/05 15/11/93	23/05/22 11/05/22	4,117 4,003	107,582 103,256	106,158 101,665	106,191 101,701
-	O. GOVERNMENT ALISSA SICAV		BLIGATAIRES - VL Q		,	103,230	101,005	101,701
76	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	108,634	108,671
77	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10		5,434	106,205	104,252	104,299
78	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	4,617	108,972	107,906	107,945
	Inch wer to vernere	HELION CAPITAL	CLIGATAIRE - VL HE 07/09/18		6,471	111,053	108,699	108,827
79	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	SICAV MIXTE	27/05/22 S	6,4/1	111,053	108,699	108,827
80	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	62,692	62,904
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	18/05/22	1,858	99,498	104,193	104,688
	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,785	17,802
	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	296,147	296,412
	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT STB FINANCE	01/03/06 30/03/94	23/05/22 24/05/22	50,748	2 272,799	2 177,642	2 178,570
_	SICAV L'INVESTISSEUR SICAV AVENIR	STB FINANCE STB FINANCE	01/02/95	19/05/22	1,668 1,564	70,374 55,762	70,243 55,508	70,285 55,535
	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV		17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	108,033	108,051
			P MIXTES - VL QUO	TIDIENNE	, i	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		, in the second
	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,382	11,378
	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	14,771	14,797
	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09 01/11/11	30/05/22 30/05/22	0,431 0,482	15,964	16,546	16,670
	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS **	ATTIJARI GESTION CGF	14/06/11	28/05/20	0,482	14,003 9,701	14,483 En liquidation	14,572 En liquidation
	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	30/05/22	2,461	101,175	105,824	105,830
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/22	0,299	79,110	85,468	85,565
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	88,943	89,155
	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/22	3,472	101,183	103,614	104,043
_	UBCI - FCP CEA CGF TUNISIE ACTIONS FCP	UBCI BOURSE CGF	22/09/14 06/01/17	19/04/22	1,722	93,645 10,316	99,084 10,620	99,731 10,692
	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	10,316 99,459	10,620 98,952	10,692 99,604
	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07		4,534	153,044	149,251	149,790
		FCP	MIXTES - VL HEBD	OMADAIRE				·
	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	26/05/22	2,183	103,493	101,921	103,772
_	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10		2,961	118,376	119,444	119,606
	FCP HELION ACTIONS PROACTIF MAC CROISSANCE FCP	HELION CAPITAL MAC SA	31/12/10 15/11/05	27/05/22 30/05/22	0,963 1,253	119,753 186,219	126,403 184,761	127,431 185,746
	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	2,831	172,970	170,912	171,700
_	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/22	3,696	168,703	167,293	168,739
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	30/05/22	0,190	22,411	22,611	22,904
	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	143,732	144,948
_	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	161,531	163,000
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT CGF	14/12/15 29/07/16	23/05/22 28/05/20	158,585 99,012	5 414,197 En liquidation	5 078,400 En liquidation	5 105,262 En liquidation
	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	26/05/20	2,809	89,960	92,998	94,191
	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMEN	12/11/18	23/05/22	104,782	4 559,325	4 651,808	4 667,445
	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT DNA CARITALIY	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,443	10,494
	FCP SECURITE FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BNA CAPITAUX TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	27/10/08 16/05/16	27/05/22 23/05/22	6,655 322,056	168,487 10 967,515	168,234 11 097,283	168,718 11 168,907
_	FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10 140,328	10 161,609
			PACTIONS - VL QUO	TIDIENNE			,.=-	
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	30/05/22	2,882	124,018	123,707	124,452

^{*} FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003 Tél: (216) 71 947 062

Fax: (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

www.cmf.tn email: cmf@cmf.tn Le Président du CMF M. Salah ESSAYEL

^{**} FCP en liquidation anticipée *** Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la société « TECHNOLATEX SA », par l'ouverture au public de FCP GAT PERFORMANCE, FCP GAT VIE MODERE et de FCP GAT VIE CROISSANCE ainsi que par le changement de la dénomination sociale de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE *

I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE Marché Principal

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charquia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

	Т	1
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2 BP 2035, Tunis.	, 31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40.SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de laTerre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi — Centre Urbain Nord — 1082-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62.Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
and a special data and a series are a series and a series		

68.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK- II SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000
Dénomination sociale	Siège social	Tél.
Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	Berges du Lac- 3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079	71 861 861
5. Arije El Médina	Sfax - Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-	
6. Assurances BIAT	Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis- Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires	70 026 000
Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA" Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises	foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis - 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El	
- BFPME-	Menzah IV- Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	-1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweitienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybienne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00

24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk 4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200	
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR" 48. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE- Avenue Taîb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	75 642 628 78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des lles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{èr} étage app n°13-3013 Sfax	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taîb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société TECHNOLATEX SA	Lot N°2 Zone Industrielle Sidi Bouteffaha -9000 Béja -	78 449 022
58.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
, <u>y</u> · · · · · · · · · · · · · · · · ·		

61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS"	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana	
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA- Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
96. QATAR NATIONAL BANK -TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609

	Rue du Lac Turkana -Les berges du Lac -1053	
98.UIB Assurances	Tunis-	
	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B,	
99.Zitouna Takaful	1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Туре	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
11	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
12		OBLIGATAIRE		SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK- 1001 Tunis
	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE		CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira-
13	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	OBLIGATAIRE MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	FINANCE -CGF- COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis 17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCP BIAT- ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
31	FCP GAT PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
32	FCP GAT VIE MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
33	FCP GAT VIE CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	GAT Investissement	92-94, Avenue Hédi Chaker 1002, Tunis
34	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
36	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
37	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
40	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
41	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION		Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
42	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis Mahrajène
43	TO ROUNCE	WIXIL			Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66-
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex Boulevard Mohamed Bouazizi -
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	ACTIONS	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Immeuble Maghrebia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT (3)	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION		Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis
	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION		Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

		I			
57	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
59	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
- 55	TOT VALED TO IMPATES	IMIZE	0/11 11/1E/0/11/01V	IN TO TO EMELLET	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez,
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
	FCP WAFA OBLIGATAIRE			LA TUNISO-SEOUDIENNE	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1080 Tunis
67	CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION		Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA FINANCE ET	1053 Tunis
				INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA -	Rue du Lac Loch Ness - Les Berges
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINACORP-	du Lac -1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis.
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
					Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac-
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis Green Center- Bloc C 2ème étage, rue
78	MAC HORIZON 2022 FCP (3)	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
				MENA CAPITAL	Le Grand Boulevard du Lac- Les
81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP- MENA CAPITAL	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	=	Berges du Lac- 1053 Tunis Le Grand Boulevard du Lac- Les
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	PARTNERS-MCP-	Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed - Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis.
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -
91	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis. Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -
92	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis. Complexe Le Banquier- Avenue Tahar
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
97	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
98	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
107	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (4)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF- UNITED GULF FINANCIAL	17, rue de l'ile de Malte-Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II- 1053 Tunis Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème
109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	Boulevard Beji Caid Essebsi - Lot AFH -DC8, Centre Urbain Nord - 1082 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION		74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

			ı		
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis

- (1) FCP en liquidation anticipée
 (2) Initialement dénommée UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
 (3) FCP en dissolution suite à l'expiration de sa durée de vie
 (4) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

	LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE					
		Gestionnaire	Adresse			
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis			
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis			

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

27	FORD FOROD FUND	CTD MANACED	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	sciences, 1004-El Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002- Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2éme étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 ^{éme} étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

^{*} Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1 er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

Avis des sociétés

ETATS FINANCIERS

CAISSE TUNISENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES SIEGE SOCIAL: 100 Avenue de la liberté 1002 - Tunis

La CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2020 .Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Sofiane Ben AMIRA (CMC-DFK International) et Mr Ghazi HANTOUS (GS Audit & Advisory).

BILAN AU 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		ACTIFS	Brut	31/12/2020 Amortissements et Provisions	Net	31/12/2019 Net
Actifs in	ncorporels					-
AC12	Concession	ons, brevets, licences, marques	1 752 960	789 310	963 650	1 214 023
AC13	Fonds Co	mmercial	196 468	62 428	134 040	181 191
		<u> </u>	1 949 428	851 738	1 097 690	1 395 214
Actifs o	corporels d	exploitation				
AC21		Installations techniques et machines	6 409 899	5 156 628	1 253 270	1 525 786
AC22		Autres installations, outillage et mobilier	5 073 895	4 616 043		642 017
			11 483 794	9 772 671	1 711 123	2 167 803
Placem	ents					
AC31		Terrains et constructions				
		Terrains et construction d'exploitation				19 841 845
AC33	AC312	l errains et constructions hors exploitation Autres placements financiers	35 167 638	4 810 066	30 357 572	32 560 428
	AC331	Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	77 715 453	21 302 264	56 413 189	62 359 484
						53 185 550
		,,				4 712 788 6 210 174
		·		0		901 276
	AC336	Autres	0	0	0	0
AC34		Créances pour espèces déposées auprès des entreprises	1 248 931	0	1 248 931	1 275 323
		Coddinat	226 575 395	31 367 877	195 207 519	181 046 868
Dort do	o róngourou	ura dana las provisions techniques				
railue	AC510	Provision pour primes non acquises	1 513 437	0	1 513 437	1 572 871
	AC520	Provision d'assurance vie	0	0	0	0
	AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 738 333	0	1 738 333	1 778 874
		Provision pour sinistres (non vie)				18 180 438
						0
						0
			-			0 10 765 114
						10 705 114
						0
	7.007.0		31 284 010	0	31 284 010	32 297 297
Créanc	<u> </u>					
AC61		nées d'opérations d'assurance directe				
	AC611	Primes acquises et non émises	525 430	0	525 430	1 690 589
	AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	46 290 746	25 366 836	20 923 910	12 431 592
						10 493 868
			9 853 912	1 270 338	8 583 575	7 615 367
ACOS			1 214 523	0	1 214 523	1 217 237
				0		0
	AC633	Débiteurs divers	17 814 586	1 746 969	16 067 618	15 884 535
AC64	Créances	sur ressources spéciales	0	0	0	_ 0
		<u> </u>	85 696 091	28 898 918	56 797 174	49 333 186
Autres	éléments d	actif				-
AC71	Avoirs en	banque, CCP, chèques et caisse	4 700 525	0	4 700 525	925 028
AC72	Charges r	reportées				
	AC721		6 912 661		6 912 661	5 527 227
	AC722	Autres charges à repartir	8 786	0	8 786	27 878
		de régularisation Actif	6 921 447	0	6 921 447	5 555 105
ΔC72	Compton	AC LOGUIGI INGULI PICILI				0.077.000
AC73		-	1 199 744	n	1 199 7 <i>41</i>	77// Xh (
AC73	AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	1 199 744 0	0	1 199 744 0	
AC73	AC731 AC732	Intérêts et loyers acquis non échus Estimations de réassurance - acceptation			1 199 744 0 0	0
AC73	AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	0	0	0	0
	AC731 AC732	Intérêts et loyers acquis non échus Estimations de réassurance - acceptation Autres comptes de régularisation	0	0	0	0 0 2 277 863
AC73 AC74 AC75	AC731 AC732 AC733	Intérêts et loyers acquis non échus Estimations de réassurance - acceptation Autres comptes de régularisation	0 0 1 199 744	0 0 0	0 0 1 199 744	0 0 2 277 863 0
AC74	AC731 AC732 AC733 Ecart de c	Intérêts et loyers acquis non échus Estimations de réassurance - acceptation Autres comptes de régularisation	0 0 1 199 744 0	0 0 0 0	0 0 1 199 744 0	2 277 863 0 0 2 277 863 0 0 8 757 997
AC74	AC731 AC732 AC733 Ecart de c	Intérêts et loyers acquis non échus Estimations de réassurance - acceptation Autres comptes de régularisation	0 0 1 199 744 0 0	0 0 0 0	0 0 1 199 744 0 0	0 0 2 277 863 0 0
	AC12 AC13 Actifs of AC21 AC22 Placem AC31 AC34 Part de Créanc AC61 AC62 AC63 AC64 Autres AC71	AC12 Concession AC13 Fonds Co AC14 Fonds Co AC21 AC22 Placements AC31 AC31 AC312 AC33 AC334 AC335 AC336 AC34 Part des réassurer AC510 AC520 AC530 AC531 AC540 AC531 AC540 AC550 AC531 AC550 AC561 AC570 Créances AC61 Créances AC61 Créances AC61 AC612 AC631 AC62 Créances AC631 AC62 Créances AC631 AC632 AC633 AC64 Créances AC631 AC632 AC633 AC64 Créances AC61 Créances AC61 AC612 AC631 AC620 AC631 AC632 AC633 AC64 Créances AC631 AC632 AC633 AC64 Créances AC612 AC633 AC64 Créances AC611 AC632 AC633 AC64 Créances AC631 AC632 AC633 AC64 Créances AC641 AVoirs en AC71 Charges iléments d AC71	Actifs incorporels AC12 Concessions, brevets, licences, marques AC13 Fonds Commercial Actifs corporels d'exploitation AC21 Installations techniques et machines AC22 Autres installations, outillage et mobilier Placements AC31 Terrains et constructions AC311 Terrains et construction d'exploitation AC312 Terrains et construction shors exploitation AC313 Autres placements financiers AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe AC333 Prês hypothècaires AC334 Autres prês AC335 Dépôts aurpès des établissements bancaires et financiers AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédanles AC34 Provision pour primes non acquises AC510 Provision pour primes non acquises AC510 Provision pour participation aux bénéfices et risburnes (vie) AC531 Provision pour participation aux bénéfices et risburnes (vie) AC540 Provision pour participation aux bénéfices et risburnes (non vie) AC550 Provisions d'égalisation et équilibrarge AC560 Autres provisions techniques (vie) AC561 Autres provisions techniques (vie) AC561 Autres provisions techniques (vie) AC561 Autres provisions techniques (son vie) AC570 Provisions d'égalisation et équilibrarge AC613 Créances nées d'opérations d'assurance directe AC611 Primes acquises et non émises AC612 Autres provisions techniques (son vie) AC561 Provisions de feasissurance directe AC611 Primes acquises et non émises AC612 Autres oréances nées d'opérations de réassurance AC62 Créances nées d'opérations de réassurance AC63 Autres oréances nées d'opérations de réassurance AC64 Créances nées d'opérations de réassurance AC650 Provisions de réassurance AC661 Créances indemisées subrogées à l'entreprise d'assurance AC661 Autres oréances nées d'opérations de réassurance AC662 Créances nées d'opérations de réassurance AC663 Autres oréances nées d'opérations de réassurance AC664 Créances sur ressources spéciales	Actifs incorporeis	Actifs incorpore s	Actifs incorporeis

BILAN AU 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31/12/2020	31/12/2019
0					
Capitau	x propres CP1	Capital soci	ial ou fonds équivalent	26 860 837	22 183 359
	CP2		et primes liées au capital	1 100 000	1 100 000
	CP3		ctions propres	1 100 000	1 100 000
	CP4		taux propres	35 500 496	35 500 496
	CP5	Résultats re		-98 286 751	-82 006 152
			Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	-34 825 417	-23 222 297
	ODC	D 4 14-4 -1 -	Harris de la companya del companya de la companya della companya d	5,000,000	40 000 500
	CP6	Résultat de	Total capitaux propres avant affectation	5 629 908 -29 195 509	-16 280 599 -39 502 895
Passif					
PA1	Autres p	assifs financi	ers		-
	PA11	Emprunt ob		0 0	4 000 000
PA2	Provisio	ns pour autre	es risques et charges	0	4 000 000
	PA21	Provisions	pour pensions et obligations similaires	0	0
	PA22		pour impôts	0	0
	PA23	Autres prov	risions	0 0	0
PA3	Provisio	ns techniques PA310	s brutes Provision pour primes non acquises	45 293 991	35 867 656
			• • •	75 151 646	
		PA320	Provision d'assurance vie		63 226 950
		PA330	Provision pour sinistres (vie)	3 593 891	3 666 334
		PA331	Provision pour sinistres (non vie)	143 793 915	145 386 996
		PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	263 787	263 787
		PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	16 791	16 791
		PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	2 036 809	2 036 809
		PA360	Autres provisions techniques (vie) .	0	0
		PA361	Autres provisions techniques (non vie)	3 977 511	9 768 912
			,	274 128 341	260 234 235
PA4	Provisio	ns techniques	s de contrats en unités de compte	0	0
PA5	Dettes p	our dépôts er	n espèces reçus des cessionnaires	31 284 010	32 297 297
			.,	31 284 010	32 297 297
PA6	Autres d	ettes			
	PA61		s d'opérations d'assurance directe	172 406	209 906
	PA62	Dettes nées PA621	s d'opérations de réassurance	1 489 314	1 763 809
		FA021	Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		
		PA622	Autres		
	PA63	Autres dette			
		PA631	Dépôts et cautionnements reçus	84 114	99 114
		PA632	Personnel	1 797 744	1 541 504
		PA633 PA634	Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques Créditeurs divers	8 173 206 7 943 827	3 962 580 7 954 498
	PA64	Ressource		0	0
				19 660 611	15 531 411
PA7	Autres p	assifs			
	PA71	Comptes de	e régularisation passif		
		PA710	Report de commisions reçues des réassureurs	0	0
		PA711	Estimation de réassurance - rétrocession	0	0
		PA712	Autres comptes de régularisation Passif	3 041 778	2 438 317
	PA72	Ecart de co	nversion	0	0
				3 041 778	2 438 317
			Total du passif	328 114 741	314 501 260
			TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	298 919 231	274 998 365

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			Opérations	cessions et/ou	Opérations	Opérations
			brutes 2020	rétrocessions	nettes 2020	nettes 2019
PRNV1	Primes acqu	uises				
	PRNV11	Primes émises et acceptées	106 338 217	8 603 459	97 734 758	79 348 655
	PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-9 426 335	59 435	-9 485 770	-11 662 438
			96 911 882	8 662 894	88 248 988	67 686 217
PRNT3		placements alloués, transférés	77 400		77.400	400 447
	de l'état de i	resultat	77 490	•	77 490	-188 117
			77 490	0	77 490	-188 117
מ/וועםם	Autros prod	uits techniques	1 373 727		1 373 727	1 603 360
FRINVZ	Autres prou	uns techniques	1 373 727	0	1 373 727	1 603 360
CLIMIV#	Ohanna da a	la latara				
CHNVI	Charge de s CHNV11	Montant payés	-55 448 835	-5 263 912	-50 184 923	-48 699 487
	CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	1 593 081	305 080	1 288 000	-10 913 240
	0111112	variation do la provision pour simotico	-53 855 754	-4 958 832	-48 896 922	-59 612 727
CHNV2	Variation de	es autres provisions techniques	5 791 402		5 791 402	-2 179 281
OTHIVE	variation ac	o dad co providiono teominques	5 791 402	0	5 791 402	-2 179 281
CHNV3	Participatio	n aux bénéfices et ristournes	-129 480	-31 354	-98 126	-130 874
			-129 480	-31 354	-98 126	-130 874
CHNV4	Frais d'expl	oitation				
0	CHNV41	Frais d'acquisition	-16 584 467		-16 584 467	-13 970 703
	CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition				
		reportés	1 385 434		1 385 434	1 569 051
	CHNV43	Frais d'administration	-15 375 667		-15 375 667	-10 085 691
	CHNV44	Commissions reçues des réassueurs		-2 137 060	2 137 060	2 064 314
			-30 574 699	-2 137 060	-28 437 640	-20 423 029
						//-
CHNV5	Autres char	ges techniques	-1 419 148	•	-1 419 148	-565 419
			-1 419 148	0	-1 419 148	-565 419
CHVI/Æ	Variation do	la provision pour égalisation et équilibrage	0		0	0
OI IIVVO	varration de	ia provision pour egansation et equinnage	0	0	0	0 0
	RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance				
	KINV	et/ ou de la réassurance non vie)	18 175 419	1 535 649	16 639 770	-13 809 871

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			Opérations brutes 2020	cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes 2020	Opérations nettes 2019
PRV1	Primes PRV11	Primes émises et acceptées	15 256 150 15 256 15 0		14 710 276 14 710 276	14 141 456 14 141 456
PRV2	Produits de	placements				
	PRV21 PRV22	Revenus des placements Produits des autres placements Sous Total 2 a	31 378 0		31 378 0	-65 432 0
	PRV23 PRV24	Reprise de corrections de valeur sur placements Profits provenant de la réalisation des placements et de change Sous total 2	0		0	0
PRV3	Plus values	non réalisées sur placements	0		0 0	0 0
PRV4	Autros prod	luita taabniguaa	0		0	0
		luits techniques	0		0	0
CHV1	Charge de s CHV11 CHV12	inistres Montants payés Variation de la provision pour sinistres Sous Total 3	-6 719 703 72 443 -6 647 260	40 541	-5 992 941 31 902 -5 961 038	-6 387 738 1 872 989 -4 514 749
CHV2	Variation de CHV21 CHV22 CHV23	Provision d'assurance vie Autres provisions techniques Provision stechniques Provision sur contrats en unité de compte Sous total 4	-11 924 696 - 11 924 696 - 11 924 696	608 232	0 -12 532 928 0 -12 532 928	0 -3 358 028 0 -3 358 028
CHV3	Participatio	n aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHV4	Frais d'expl CHV41 CHV42 CHV43	oitation Frais d'acquisition Variation du montant des frais d'acquisition reportés Frais d'administration	-1 000 687 -317 002		-1 000 687 -317 002	-3 501 962 -2 219 786
	CHV44	Commissions reçues des réassureurs Sous total 5	- 1 317 689		128 720 -1 188 969	447 942 -5 273 806
CHV5	Autres char	ges techniques	-64 993 -64 993	0	-64 993 -64 993	2 028 2 028
CHV9	Charges de CHV91 CHV92 CHV93	placements Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intér Correction de valeur sur placements Pertes provenant de la réalisation des placements	-52 824	. 0	-52 824	-33 338
	011100	Sous total 6	-52 824	0	-52 824	-33 338
CHV10	CHV10 Moins values non réalisées sur placements CHNT2 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat		0 0		0 0	0 0
CHNT2			0 0		0 0	0 0
	RTV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	-4 719 933	339 164	-5 059 098	898 131

Etat de résultat au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

				2020	2019
RTNV	Résultat tec	hnique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie		16 639 770	-13 809 871
RTV	Résultat tec	hnique de l'assurance et/ou de la réassruance vie		-5 059 098	898 131
PRNT1	Produits de	s placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
	PRNT11 PRNT12	Revenus des placements		6 728 624	7 294 779
	PRNI IZ	Produits des autres placements	Sous total 1a	6 728 624	7 294 779
	PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements		885 276	1 693 668
	PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements		1 861 573	102 713
			Sous total 1	2 746 849	1 796 381
PRNT3		s placements alloués, transférés de l'état de résultat			
	technique d	e l'assurance et/ou de la réassurance vie		0	0
CHNT1	Charges des	s placements (assurance et/ou réassurance non vie)			
	CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intér	êts	-4 611 533	-4 975 493
	CHNT12	Correction de valeur sur placements		-6 816 541	-4 231 958
	CHNT 13	Pertes provenant de la réalisation des placements		0	0
			Sous total 2	-11 428 074	-9 207 451
CHNT2		s placements alloués, transférés à l'état de résultat e l'assurance et/ou de la réassurance non vie		-77 490	188 117
	·			-77 490	188 117
PRNT2	Autres prod	uits non techniques		677 246	175 310
		100		677 246	175 310
CHNT3	Autres char	ges non techniques		-325 996	-1 186 463
		y		-325 996	-1 186 463
		Résultat provenant des activités ordinaires		9 901 832	-13 851 066
		•			
CHNT4	Impôts sur l	e résultat		-271 924	-429 532
		Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		9 629 908	-14 280 599
CHNT5	Pertes extra	ordinaires		-4 000 000	-2 000 000
				-4 000 000	-2 000 000
	Résultat net	de l'exercice		5 629 908	-16 280 599
CHNT6	/PRNT5	Effet des modifications comptables (nets d'impôts)			
				E 000 000	40,000,000
		Résultat net de l'exercice après modifications comptables		5 629 908	-16 280 599

Tableau des engagements reçus et donnés au 31 Décembre 2020 (Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

			2020	2019
HB1	Engagements re	çus		
		Agents généraux	81 000	81 000
		Travaux siège social	16 800	16 800
			97 800	97 800
HB2	Engagements do	onnés		
	HB21	Avals, cautions et garanties de crédit données	1 898 966	1 898 966
	HB22	Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
	HB23	Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
	HB24	Autres engagements donnés		
ווחס	Valoure recues		1 898 966	1 898 966
пвэ	des rétrocession	n nantissement des cessionnaires et nnaires		
			0	0
HB4	Valeurs remises	par des organismes réassurés avec caution solidaire on		
			0	0
HB5	Valeurs apparter	nant à des institutions de prévoyance		
			0	0
HB6	Autres valeurs d	étenues pour compte de tiers		
		,	0	0

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS ARRÊTES AU 31/12/2020

1. PRÉSENTATION DE LA CAISSE MUTUELLE AGRICOLE

La « C.T.A.M.A » (Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole) est une entreprise d'assurance de droit Tunisien constituée sous forme d'une Caisse Mutuelle Agricole, ayant pour objet de réassurer les caisses régionales d'assurances mutuelles agricoles, de les garantir contre les pertes et de les fédérer. Elle est transformée à partir du 21 Février 2008 en une société d'assurance à forme mutuelle. Le réseau de la « C.T.A.M.A » se compose de 103 bureaux régionaux, 4 courtiers et 38 agences.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2020

*<u>LE SECTEUR DES ASSURANCES</u>

Les faits marquants de l'activité du secteur des assurances en 2020 sont :

- La signature d'un avenant de révision des tarifs des garanties facultatives Auto qui a pris effet à partir du 1er Juillet 2020.
- La mise en place par le Comité Général des Assurances d'un cadre règlementaire relatifs aux mesures è prendre en considération pour l'adoption des normes IFRS (circulaire n°01/2020 du 19 Juin 2020)
- Conformément aux dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », la CTAMA a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.

A ce jour et en l'absence de réponse, la CTAMA se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.

*ACTIVITE DE LA CTAMA

- Au terme de l'exercice 2020, le chiffre d'affaires de la compagnie a atteint 123 MD contre 105 MD en 2019 soit une augmentation de 16.3%;
- Augmentation des primes nettes non vie de 20.7% par rapport à 2019 ;
- Diminution des primes nettes vie de 8% par rapport à 2019;
- Augmentation des provisions mathématiques vie de 11 925 MD par rapport à 2019 ;
- Une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenu le 24 Juin 2021 et a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

*AUTRES

- Le décret-loi du chef de gouvernement 2020-30 changeant le régime fiscal passant de 20% non libératoire à un taux de 35% libératoire lequel taux a été remplacé par un taux de 20% libératoire par la loi des finances pour la gestion 2021.

3. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

3.1- Note sur le respect des normes comptables Tunisiennes :

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} Janvier 2020, au 31 Décembre 2020, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévues par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 Décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26; 27; 28; 29; 30; 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance.

3.2- Les placements immobiliers :

Les placements immobiliers sont évalués à leurs coûts d'acquisition (si acquisition à titre onéreux), à la juste valeur (si acquisitions à titre gratuit), au coût de production (si production par les propres moyens de l'entreprise).

La « C.T.A.M.A » applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ces placements immobiliers selon les taux suivants :

Constructions à usage commercial 5% Constructions à usage d'habitation 5%

La dotation aux amortissements pour dépréciation des constructions telles que réévaluées au 31/12/2020 a été calculée sur la base de la valeur brute avant réévaluation.

3.3- Autres placements:

Les obligations, les titres à revenus fixes et les titres à revenus variables sont évalués au prix d'acquisition.

Les moins-values par rapport à la valeur comptable, telles que calculées à la date de clôture et provenant de l'évaluation des titres à revenus variables à leur valeur mathématique pour les titres non cotés et le cours moyen du mois de décembre pour les titres cotés font l'objet de provision.

3.4- Autres actifs :

Les actifs incorporels et corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire sur la base des taux suivants conformément au décret n° 2008-492 du 25/02/2008 :

Logiciels	33,33%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33%
Matériel et mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

3.5- Créances :

Les créances englobent les créances d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

Les provisions constituées pour couvrir le risque d'irrécouvrabilité des créances sociétaires sont déterminées sur la base des taux suivants :

Les créances sur les assurés :

Créances 2020	0%
Créances 2019	20%
Créances 2018 et antérieures	100%

A partir de l'exercice 2019, sont considérées comme créances sur les assurés, les primes d'assurance émises que ces derniers n'ont pas réglée soit au profit de la société d'assurance soit au profit de l'intermédiaire.

Les créances contentieuses font l'objet d'une provision totale de 100%.

3.6- Évaluation des Provisions techniques :

3.6.1- Provision pour sinistres à payer

La provision pour sinistres à payer correspond au coût total estimé que représentera pour la "CTAMA" le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistre à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

3.6.2- Provisions pour primes non acquises:

La provision pour primes non acquises est calculée distinctement pour chaque contrat d'assurance. Elle correspond à la part des primes émises se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou à défaut du terme du contrat.

3.6.3- Provisions mathématiques vie :

Les provisions mathématiques vie représentent la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assurance et les assurés.

Cette provision est calculée séparément pour chaque contrat individuel d'assurance vie.

3.6.4- Provisions mathématique rente :

Les provisions mathématiques rente sont évaluées compte tenu de l'âge de la victime, du point de millier rente et de la rente annuelle décidée par le tribunal. A la clôture de chaque exercice, il est procédé à l'ajustement de la provision dossier par dossier.

3.6.5- Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie) :

La provision pour participations aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participation aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fond spécial.

3.6.6- Provisions d'égalisation :

La provision pour égalisation est destinée à assurer la péréquation des résultats des différents exercices en ce qui concerne le risque grêle. Cette provision est alimentée par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique de la branche jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des cotisations de l'exercice

3.6.7- Provision pour risques en cours :

Les provisions pour risques en cours représentent les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Ces provisions sont destinées à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédant le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

3.7-Les revenus:

Les revenus de la « CTAMA » sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre son exploitation centrale et permanente.

3.8- Répartition des charges par destination :

Les charges de la classe 9 sont constatées initialement dans les journaux comptables suivants qui sont ventilés par type de gestion :

• G1 : Gestion du réseau

• G2 : Gestion des immeubles

• G3 : Gestion du siège

• G6: Gestion Vie

Les charges de chaque type de gestion sont par la suite affectées directement aux différentes destinations comme suit :

Les comptes de charges relatifs à G1 sont répartis entre les destinations : Frais d'Acquisition vie et non vie et Autres Charges Non Techniques.

Les comptes de charges frais relatifs à G2 sont répartis entre les destinations : Autres Charges Non Techniques, les charges de placements.

Les comptes de charges relatifs à G3 sont répartis entre les destinations : Frais d'Administration vie et non vie, les autres charges non techniques, les autres charges techniques vie, les charges de placements et les autres produits non techniques.

Les comptes de charges relatifs à G6 sont répartis entre les destinations : Frais d'administration vie, Charges de placement, Frais d'acquisition vie.

4. NOTE SUR LA CRISE SANITAIRE COVID-19

L'année 2020 a été caractérisée par les retombées de la crise sanitaire causée par la pandémie Covid19.

Les mesures prises par le gouvernement ont eu pour conséquence la baisse de la sinistralité des branches automobile et santé.

Conformément au Décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020 et aux conditions arrêtées par les Circulaires de la Banque Centrale de Tunisie relatives au report des échéances des crédits aux particuliers de 3 mois ou 7 mois décidé dans le cadre des mesures de soutien des bases de solidarité nationale et l'assistance des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », la CTAMA a envoyé des correspondances aux banques partenaires demandant les éléments des reports effectués pour pouvoir évaluer la provision mathématique et la surprime conséquentes.

A ce jour et en l'absence de réponse, la CTAMA se trouve dans une situation d'incertitude qui ne lui permet pas d'estimer le risque à sa charge.

NOTE.1-ACTIFS INCORPORELS D'EXPLOITATION

Cette rubrique présente, au 31 Décembre 2020, un solde net de 1 097 690 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Logiciels	1 752 960	1 494 956	258 004
- Fonds commercial	196 468	196 468	-
TOTAL BRUT	1 949 428	1 691 424	258 004
- Amortissement	851 738	296 210	555 528
TOTAL NET	1 097 690	1 395 214	-297 524

NOTE 2- ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

La valeur brute des actifs corporels d'exploitation arrêtés au 31 Décembre 2020, s'élève à 11 483 794 Dinars contre 11 300 402 Dinars au 31 Décembre 2019.

Le tableau de variation des actifs corporels d'exploitation au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se présente comme suit :

Libellé	Solde au 31/12/2019	Mvt.de L'exercice	Solde au 31/12/2020
- A.A. I	6 374 617	35 282	6 409 899
- Matériel informatique	2 178 550	75 282	2 253 832
- M.M. B	1 338 107	95 664	1 433 771
- Matériel de transport	1 409 128	-22 836	1 386 292
TOTAL	11 300 402	183 392	11 483 794

Il est à noter que les immobilisations doivent faire l'objet d'un inventaire physique au 31 Décembre 2020.

NOTE 3- PLACEMENTS

3.1- Placements Immobiliers:

Les placements immobiliers sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 59 921 016 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute	Amortis. Cumulés	Valeur nette
Terrain et construction d'exploitation	24 753 378	5 255 547	19 497 831
Terrain et construction hors d'exploitation	35 167 638	4 810 066	30 357 572
TOTAL	59 921 016	10 065 613	49 855 403

3.2-Placements financiers:

Les placements financiers sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 145 352 116 Dinars. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	Coût d'entrée	Provisions	Valeur nette 2020	Valeur nette 2019	Notes
- Valeurs et titres cotés en bourse	54 376 764	15 603 906	38 772 858	43 804 613	3.2.1
- Titres non cotés	16 647 125	5 675 351	10 971 774	12 386 114	3.2.2
- Titres SICAV	44 379	-	44 379	44 379	-
- Fonds commun de placement	6 530 103	-	6 530 103	6 030 303	-
- Titres étrangers	117 081	23 007	94 074	94 074	3.2.3
- Obligations et titres à revenus fixes	75 493 600	-	75 493 600	53 185 550	3.2.4
- Prêts	10 429 338	-	10 429 338	10 922 962	3.2.5
- Dépôts et cautionnements	1 767 058	-	1 767 058	901 276	3.2.6
- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	1 248 932	-	1 248 932	1 275 324	-
TOTAL	166 654 380	21 302 264	145 352 116	128 644 595	

3.2.1- Valeur et titres cotés en bourse :

Les valeurs et titres cotés en bourse sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 54 376 764 Dinars. Ils sont évalués à la date de clôture de l'exercice sur la base du cours moyen pondéré du mois de Décembre. La provision pour dépréciation des titres côtés est constatée principalement au titre des actions « SIMPAR », « BNA » et « STB » qui ont connus une baisse de leurs cours moyens pondérés en bourse.

3.2.2- Titres et valeurs non cotés :

Les titres et valeurs non cotés sont arrêtés au 31 Décembre 2020, à 16 647 125 Dinars et sont provisionnées à concurrence de 34 % soit 5 675 351 Dinars.

Cette provision est constituée sur la base des dispositions de la norme 7 du système comptable des entreprises en considérant que la valeur d'usage prévue par cette norme pour l'évaluation des titres non cotés en bourse est appréciée seulement à partir des états financiers disponibles des sociétés correspondantes.

3.2.3 Titres étrangers :

Les titres étrangers arrêtés au 31 Décembre 2020, à 117 081 Dinars sont provisionnés à concurrence de 20% soit 23 007 Dinars.

3.2.4 Obligations et autres titres à revenus fixes :

Cette rubrique totalise au 31 Décembre 2020, un solde de 75 493 600 Dinars, soit une augmentation de 22 308 050 Dinars par rapport à 2019.

3.2.5 Prêts:

Les prêts hypothécaires totalisent au 31 Décembre 2020, la somme de 4 593 603 Dinars.

Les prêts arrêtés au 31 Décembre 2020, à 10 429 338 Dinars se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019
- PRÊTS LOGEMENTS HYPOTHÉCAIRES	2 667 292	2 700 547
- PRÊTS DE VOITURES	1 619 311	1 705 241
- PRÊTS DE TERRAIN	307 000	307 000
TOTAL PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	4 593 603	4 712 788
- PRET CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 339 913	1 522 251
- PRET SOCIETE NATILAIT	1 550 822	1 787 923
- PRET SEM/CCA	480 000	480 000
- PRET SITNA/CCA	120 000	120 000
- PRÊT POLYCLINIQUE CAP BON	1 245 000	1 200 000
- AUTRES PRETS A LONG TERME	1 100 000	1 100 000
TOTAL	10 429 338	10 922 962

3.2.6 Dépôts et cautionnements :

Le solde de cette rubrique augmente à 1 767 058 Dinars au 31 Décembre 2020. Il s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Trésorerie générale (a)	1 767 058	901 276	865 782
TOTAL	1 767 058	901 276	865 782

(a): Une action d'assainissement a été effectuée essentiellement pour les dossiers relatifs à des exercices anciens.

NOTE 4-PARTS DES RÉASSUREURS DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES

Cette rubrique dégage un solde de 31 284 010 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 32 297 297 Dinars au 31 Décembre 2019, soit une diminution de 1 013 287 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Provision pour primes non acquises	1 513 436	1 572 871	-59 435
Provision pour sinistres à payer non vie	17 875 358	18 180 438	-305 080
Provision pour sinistres à payer vie	1 738 333	1 778 874	-40 541
Provision mathématique vie	10 156 883	10 765 114	-608 231
TOTAL	31 284 010	32 297 297	-1 013 287

NOTE 5 – <u>CRÉANCES</u>

5.1- Cotisations acquises et non émises :

Les cotisations acquises et non émises totalisent un montant de 525 430 Dinars au 31 Décembre 2020 contre un montant de 1 690 589 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une diminution de 1 165 159 Dinars.

5.2- Autres créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances des sociétaires, nettes de provisions sont arrêtées au 31 Décembre 2020, à 20 923 910 Dinars contre 12 431 592 Dinars au 31 Décembre 2019, soit une augmentation de 8 492 318 Dinars. Elles se détaillent comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Sociétaires	45 004 618	35 178 215	9 826 403
- Effets impayés	389 432	389 432	-
- Chèques impayés	2 661 700	2 511 644	150 056
- STAR (coassurance) *	596 376	596 376	-
- Primes à annuler	-2 361 380	-2 361 380	-
TOTAL BRUT	46 290 746	36 314 287	9 976 459
- Provisions	-25 366 836	-23 882 695	-1 484 141
TOTAL NET	20 923 910	12 431 592	8 492 318

Les provisions pour dépréciation des créances s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Provisions créances sociétaires	22 315 704	20 981 619	1 334 085
- Provisions effets impayés	389 432	389 432	-
- Provisions chèques impayés	2 661 700	2 511 644	150 056
TOTAL	25 366 836	23 882 695	1 484 141

5.3- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance :

Les créances sur les Compagnies Adverses toutes branches confondues totalisent 9 996 894 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles s'analysent par compagnie comme suit :

COMPAGNIE	I D A	FTUSA	Total
AMANA TAKAFUL	43 905	23 485	67 390
AMI	436 151	1 198 120	1 634 271
ASTREE	164 108	249 771	413 879
BIAT ASS.	52 075	154 995	207 070
BUAT	350	191 687	192 037
CARTE	91 523	134 909	226 432
COMAR	362 494	651 945	1 014 439
CONNEXE	-	49 837	49 837
FGA	-	901 377	901 377
GAT	168 819	218 549	387 368
LLOYD	168 065	434 735	602 800
MAE	306 611	752 660	1 059 271
MAGHERBIA	135 374	138 688	274 062
SALIM	48 626	100 650	149 276
STAR	847 147	1 686 352	2 533 499
TAKAFULIA	36 657	33 828	70 485
ZITOUNA TAKAFUL	75 372	136 658	212 030
GE	-	7 785	7 785
AVUS	-	-6 414	-6 414
TOTAL BRUT	2 937 277	7 059 617	9 996 894
Provisions / créances IDA & HIDA			-514 776

COMPAGNIE	I D A	FTUSA	Total
TOTAL NET			9 482 118

5.4- Créances nées d'opérations de réassurance :

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisent 9 853 913 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles s'analysent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Cessionnaires	8 957 813	8 125 577	832 236
-Rétrocessionnaires	35 591	35 591	-
-Cédantes	801 465	665 493	135 972
-Réassurance légale	59 044	59 044	-
Total	9 853 913	8 885 705	968 208
Provisions / créances nées d'opérations de réassurance	-1 270 338	-1 270 338	-
TOTAL NET	8 583 575	7 615 367	968 208

Les créances sur les cessionnaires augmentent à 8 957 813 Dinars au 31 Décembre 2020, et se détaillent comme suit :

Cessionnaire	2020	2019	Variation
- M C R	593 822	1 751 127	-1 157 305
- S T R	3 052 107	1 748 680	1 303 427
- ARAB AFRICAIN	1 791 112	1 680 651	110 461
- ARC ATLAS	1 440 958	1 493 072	-52 114
- DACH RE	550 219	422 935	127 284
- BEST RE	418 129	450 002	-31 873
- AFRICA RE	382 920	199 795	183 125
- CABINET LAABIDI ASSURANCES	318 941	318 941	-
- MARE	107 963	-	107 963
- CONTINENTAL RE	74 243	-	74 243
- MAMDA	72 506	-	72 506
- CICA RE	66 518	-	66 518
- MCMA	49 575	49 575	-
- SEN RE	29 530	-	29 530
- GAT	4 921	4 921	-
- SCR	4 080	5 609	-1 529
- AACHENER	205	205	-
- S T A R	64	64	-
Total	8 957 813	8 125 577	832 236

- Les créances sur les cédantes s'élèvent à 801 465 Dinars au 31 Décembre 2020, et se détaillent comme suit :

Cédante	2020	2019	Variation
- MAMDA	19 654	19 654	-
- MCMA	41 462	41 462	-
- STR« RC décennale »	726 895	590 923	135 972
- STR« GRELE »	13 454	13 454	-
Total	801 465	665 493	135 972

- L'analyse des créances susvisées nous a permis de dégager des soldes non mouvementés depuis plus que 4 ans qui ont fait l'objet d'une provision. Il s'agit des cas suivants :

Libellé	2020
Cessionnaires	
- MCMA Vie	47 645
- AACHENER	205
- GAT	4 921
- STAR	65
S/Total	52 836
Rétrocessionnaires	
- MCR « Rétrocession »	35 591
S/Total	35 591
Acceptation	
- MANDA	19 653
- MCMA	41 462
S/Total	61 116
Réassurance légale	59 044
TOTAL	208 587
Provision	208 587

5.5-Autres créances :

5.5.1- Personnel :

Le solde de cette rubrique est diminué à 1 214 523 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 1 217 237 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une diminution de 2 714 Dinars. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
Avances et acomptes	425 125	406 705	18 420
Prêt à court terme	789 398	810 532	-21 134
TOTAL	1 214 523	1 217 237	-2 714

5.5.2- Débiteurs divers :

Le solde net de cette rubrique s'élève à 16 067 618 Dinars au 31 Décembre 2020, soit une augmentation de 183 083 Dinars par rapport au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Locataire	1 432 780	1 094 870	337 910
- Compte d'attente	14 371 881	13 652 493	719 388
- Saisies arrêts (BNA)	685 877	685 877	-
- Recours réassurance	1 324 049	1 324 049	-
Valeur Brute	17 814 586	16 757 288	1 057 299
- Provisions	1 746 969	872 753	874 216
Valeur Nette	16 067 618	15 884 535	183 083

NOTE 6 – AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Les autres éléments d'actifs présentent un solde de 11 621 972 Dinars au 31 Décembre 2020, contre un solde de 6 480 134 Dinars au 31 Décembre 2019. Ils se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation Note
- Banques	-2 182 802	-8 210 474	6 027 672 6.1
- CCP	808 866	570 740	238 126
- Fonds de roulement	31 450	30 752	698
- Caisse	3 320	3 320	-
- Effets à encaisser	6 041 595	8 532 595	-2 491 000
- Coût des attestations	-1 904	-1 904	-
S/TOTAL	4 700 525	925 029	3 775 496
- Frais d'acquisitions reportées	6 912 661	5 527 227	1 385 434
- Autres charges à répartir	8 786	27 878	-19 092
S/TOTAL	6 921 447	5 555 105	1 366 342
TOTAL GENERAL	11 621 972	6 480 134	5 141 838

6.1- Banques:

Les états de rapprochements arrêtés au 31 Décembre 2020, renferment des suspens qui se présentent comme suit :

	Opérations non constatées par la Banque		Opérations non comptabilisées par la CTAMA	
Année	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2010 & Ant	339 310	631 420	1 906 040	961 144
2011	623 493	546 653	651 092	467 676
2012	72 394	251 983	545 677	518 154
2013	442 184	2 066 122	2 029 331	820 604
2014	263 671	930 781	2 196 977	2 129 451
2015	239 047	1 308 209	1 166 757	1 496 627
2016	310 211	829 463	1 119 829	1 510 969
2017	641 207	1 717 401	2 015 086	2 815 646
2018	842 063	1 127 088	2 264 527	1 470 915
2019	1 613 197	1 920 131	3 603 590	1 989 834
2020	14 919 944	6 749 571	7 026 369	7 535 518
Total général	20 306 721	18 078 822	24 525 275	21 716 537

NOTE 7- CAPITAUX PROPRES

Le solde des capitaux propres a détérioré de 10 307 386 Dinars au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	Note
Droits d'adhésion	7 608 828	6 931 350	677 478	7.1
Autres fonds	19 252 009	15 252 009	4 000 000	
Fonds commun	26 860 837	22 183 359	4 677 479	
Fonds social	1 100 000	1 100 000	-	
Réserves pour éventualité	40 000	40 000	-	

Réserves pour fluctuation	162 240	162 240	-	7.2
Réserves pour réévaluation	33 289 132	33 289 132	-	7.3
Autres réserves	2 009 124	2 009 124	-	
Autres capitaux propres	35 500 496	35 500 496	-	
Résultats reportés	-98 286 751	-82 006 152	-16 280 599	7.4
Résultats de l'exercice	5 629 908	-16 280 599	21 910 507	
Total	-29 195 509	-39 502 895	10 307 386	

7.1- Droits d'adhésion:

Il est à signaler que les droits d'adhésion perçus au cours de 2020, s'élèvent de 677 478 Dinars.

7.2- Réserves pour fluctuation :

Le compte réserves pour fluctuation fait apparaître un montant de 162 240 Dinars représentant des réserves de réévaluation constituées au cours de l'exercice 1978 sur les titres BNA et STIL.

7.3- Réserves de réévaluation :

Le compte « réserves de réévaluation » totalise 33 289 132 Dinars au 31 Décembre 2020 et s'analyse comme suit :

■ Immeuble SADKIA	286 186
■ Immeuble Autriche Canada	239 018
■ Immeuble Fenelon Chaker	195 764
■ Immeuble 18 janvier	123 872
Solde antérieur	844 840
■ Immeuble Jamel Abdennaceur	2 448 180
■ Immeuble Gabes	202 754
■ Immeuble Kef	481 448
■ Immeuble 18 Janvier	1 226 500
Plus-value de réévaluation 2006(1)	4 358 882
Plus-value de réévaluation des immeubles	000.054
des caisses régionales de Mateur et Jendouba (2)	802 051
Réévaluation de l'actif immobilier en 2011	28 839 199
Reprise/ réévaluation hôtel les Chênes	- 1 555 840
TOTAL	33 289 132

(1) La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 358 882 Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ».

(2) Il s'agit des écritures de réévaluation des immeubles de la caisse régional Mateur et Jendouba respectivement pour 482 702 Dinars et 319 349 Dinars.

7.4- Résultats reportés

Au 31 Décembre 2020, Ce compte a enregistré une variation négative de -16 280 599 Dinars suite à l'affectation du résultat de l'exercice 2019, dans les résultats reportés.

NOTE 8- LES PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES

Les provisions techniques arrêtées par la « CTAMA » au 31 Décembre 2020, s'élèvent à 274 128 341 Dinars. Le détail des provisions techniques se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation	Note
 Provision pour primes non acquises 	45 293 991	35 867 656	9 426 335	8.1
 Provision pour sinistres à payer vie 	3 593 891	3 666 334	-72 443	8.2
 Provision pour sinistres à payer non vie 	143 793 915	145 386 996	-1 593 081	8.2
 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (vie) 	263 787	263 787	-	
 Provision pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie) 	16 791	16 791	-	
 Provision d'égalisation 	2 036 809	2 036 809	-	
 Provision mathématique vie 	75 151 646	63 226 950	11 924 696	
 Provision mathématique des rentes 	3 339 357	3 477 745	-138 388	
 Provision pour risques en cours 	638 154	6 291 167	-5 653 013	
TOTAL	274 128 341	260 234 235	13 894 106	

8.1- Provision pour primes non acquises:

Les provisions pour primes non acquises totalisent 45 293 991 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	2020	2019	Variation
•Auto	42 349 242	33 305 149	9 044 093
■Transport	1 090 505	429 926	660 579
•Incendie	238 919	254 904	-15 985
Risques divers	211 641	926 411	-714 770
- Grêle	382 985	428 686	-45 701
•Mortalité bétail	431 329	35 894	395 435
Responsabilité Civile	589 370	486 686	102 684
TOTAL	45 293 991	35 867 656	9 426 335

8.2- Provisions pour sinistres à payer :

Les provisions pour sinistres à payer totalisent 147 387 806 Dinars au 31 Décembre 2020. Elles se ventilent par branche d'assurance comme suit :

Branches	2020	2019	Variation
•Auto	130 209 929	129 721 961	487 968
Transport	2 372 841	2 407 593	-34 752
•Incendie	3 300 648	4 536 700	-1 236 052
Risques divers	3 974 287	3 109 327	864 960
■ Grêle	273 247	334 443	-61 196

•Mortalité bétail	441 350	238 722	202 628
Responsabilité Civile	1 055 145	1 022 743	32 402
•Acceptation vie	6 343	6 343	-
Accident du travail	-	28 818	-28 818
•Maladie groupe	2 166 468	3 986 689	-1 820 221
•Vie	3 587 548	3 659 991	-72 443
TOTAL	147 387 806	149 053 330	-1 665 524

NOTE 9- DETTES POUR DEPOTS EN ESPECES RECUS DES CESSIONNAIRES

Il s'agit des dépôts retenus sur les réassureurs en garantie de leur quote-part dans les provisions techniques d'un montant total de 31 284 010 Dinars au 31 Décembre 2020.

Libellé	2020	2019	Variation
- Dettes pour dépôts en rep. des prov. pour primes non acquises	1 513 436	1 572 871	-59 435
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions pour sinistres à payer	17 875 358	18 180 438	-305 080
- Dettes pour dépôts en rep. des provisions mathématiques vie	11 895 216	12 543 988	-648 772
TOTAL	31 284 010	32 297 297	-1 013 287

NOTE 10- AUTRES DETTES

10.1- Dettes nées d'opérations d'assurance directe :

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe sont arrêtées au 31 Décembre 2020 à 172 406 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Cotisations perçues d'avance	26 937	26 937	-
- Recours au profit des sociétaires	81 430	118 930	-37 500
- Cotisations encaissées et à affecter	64 039	64 039	-
TOTAL	172 406	209 906	-37 500

10.2- Dettes nées d'opérations de réassurance :

Les dettes nées d'opérations de réassurance sont arrêtées au 31 Décembre 2020, à 1 489 314 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Comptes courants des cessionnaires (*)	1 474 650	1 749 145	-274 495
-Comptes courants des cédantes	14 664	14 664	-
TOTAL	1 489 314	1 763 809	-274 495

(*) Les dettes envers les cessionnaires ont atteint 1 474 650 DT au 31 Décembre 2020, contre 1 749 145 DT au terme de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

Cessionnaires	2020	2019	Variation
- CSR	61 186	45 888	15 298
- MUNCHENER	486	486	-
- MERCANTILE	271	271	-
- IRAK RE	513	513	-
- MAPF RE	2 185	2 185	-
- MAPFRE Assistance	1 316 826	1 362 373	-45 547
- PROMUTUEL	11 226	12 127	-901
- AFRIQUE ASSISTANCE	5 466	5 466	-
- STR P/ C STAR	1 436	1 436	-
- WAICA RE	39 645	42 631	-2 986
- NCA RE	35 352	178 350	-142 998
- MARE	0	15 141	-15 141
- CONTINENTAL RE	0	42 381	-42 381
- CICA RE	0	27 265	-27 265
- SEN RE	0	12 574	-12 574
- Autres	58	58	-
TOTAL	1 474 650	1 749 145	-274 495

10.3- Autres dettes:

10.3.1- Personnel:

Les comptes rattachés à la rubrique « Personnel » sont arrêtés à 1 797 744 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 1 541 504 Dinars au 31 Décembre 2019, d'où une augmentation de 256 240 Dinars.

10.3.2- État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques :

La rubrique « Etat organismes publics » présente un solde de 8 173 206 Dinars au 31 Décembre 2020 contre 3 962 580 Dinars au 31 Décembre 2019, et s'analyse comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- État, impôts et taxes	6 917 176	2 317 708	4 599 468
- Divers organismes sociaux et maladie groupe	1 256 030	1 644 872	-388 842
TOTAL	8 173 206	3 962 580	4 210 626

10.3.3- Créditeurs divers :

Le solde de la rubrique « Créditeurs Divers » s'élève à 7 943 827 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 7 954 498 Dinars au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Fournisseurs à payer	68 389	68 389	-
- Compte d'attente à régulariser	7 875 438	7 886 109	-10 671
TOTAL	7 943 827	7 954 498	-10 671

Le solde du compte d'attente se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Autres crédits à régulariser	6 774 853	6 872 564	-97 711

- Chèques sinistres annulés et à régler	694 790	610 386	84 404
- Recettes CCP non affectées	307 463	305 122	2 341
- Sinistres à régulariser	20 865	20 865	-
- Acquéreurs immeubles du Kef	3 011	3 011	-
- Cautionnement locataires	2 725	2 725	-
- Retenue de garantie	71 191	70 896	295
- Encaissements à affecter exercice 2001	540	540	-
TOTAL	7 875 438	7 886 109	-10 671

- La société doit assurer un bon suivi des montants constatés au cours des exercices antérieurs dans certains comptes d'attente.
- Le compte « fournisseurs à payer » fait apparaître des soldes antérieurs dont il est approprié de s'assurer de leur exigibilité afin de les apurer (Sté SDS, Frs local Borj El Amri).

NOTE 11- AUTRES PASSIFS

11.1- Autres comptes de régularisation passifs :

Le solde de cette rubrique est arrêté à 3 041 778 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 2 438 317 Dinars au 31 Décembre 2019. Il se détaille comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Charges à payer	2 750 674	2 007 867	742 807
- Produits constatés d'avance	291 104	430 450	-139 346
TOTAL	3 041 778	2 438 317	603 461

NOTE 12- NOTES SUR LES ÉTATS DE RÉSULTAT

Les résultats des opérations techniques relatives à l'exercice 2020, se sont soldés par un bénéfice de 11 580 673 Dinars se décomposant comme suit :

- Résultat technique non vie bénéficiaire : 16 639 770 Dinars
- Résultat technique vie déficitaire : 5 059 098 Dinars

Après intégration des éléments relatifs à l'activité de gestion financière ainsi que les éléments des opérations non techniques, le résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 5 629 908 Dinars.

12.1- Primes émises et acceptées :

Les primes acquises nettes des cessions et rétrocessions de la « CTAMA » ont atteint 102 959 264 Dinars en 2020, contre 81 827 672 Dinars au 31 Décembre 2019. Elles se détaillent comme suit :

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Primes émises et acceptées	+	106 338 217	87 865 909	18 472 308
- Variation de la PPNA	+/-	-9 426 335	-11 524 145	2 097 810
- Cession et rétrocession	-	8 662 894	8 655 547	7 347
- Primes émises et acceptées nettes		88 248 988	67 686 217	20 562 771
<u>Vie</u>				
- Primes émises et acceptées	+	15 256 150	15 979 829	-723 679
- Cession et rétrocession	-	545 874	1 838 374	-1 292 500

- Primes émises et acceptées nettes	14 710 276	14 141 455	568 821
TOTAL	102 959 264	81 827 672	21 131 592

12.2- Charges de sinistres :

Les charges de sinistres nettes des cessions et rétrocession se sont élevées à 54 857 961 Dinars en 2020, contre 64 127 476 Dinars au 31 Décembre 2019, et se détaillent comme suit :

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Montants payés	+	50 184 922	48 699 487	1 485 435
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-1 288 000	10 913 240	-12 201 240
TOTAL (A)		48 896 922	59 612 727	-10 715 805
<u>Vie</u>				
- Montants payés	+	5 992 941	6 387 738	-394 797
- Variation de la provision pour sinistres	+/-	-31 902	-1 872 989	1 841 087
TOTAL (B)		5 961 039	4 514 749	1 446 290
TOTAL(A) + (B)		54 857 961	64 127 476	-9 269 515

12.3- Produits et charges de placement :

Le résultat financier est de -1 952 601 Dinars au 31 Décembre 2020, contre -116 291 Dinars au 31 Décembre 2020. Il se détaille comme suit:

Libellé	2020	2019	Variation
- Revenu des placements	6 728 624	7 294 779	-566 155
- Profit provenant de la réalisation des placements	1 861 573	102 713	1 758 860
- Reprise de correction de valeur	885 276	1 693 668	-808 392
Produits des placements	9 475 473	9 091 160	384 313
- Charges de gestion des placements	4 611 533	4 975 493	-363 960
- Correction de valeur	6 816 541	4 231 958	2 584 583
Charge des placements	11 428 074	9 207 451	2 220 623
Résultat financier	-1 952 601	-116 291	-1 836 310

12.4- Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation nette des commissions reçues des réassureurs se sont élevés à 29 626 609 Dinars au 31 Décembre 2020, contre 25 696 835 Dinars au 31 Décembre 2019. Le détail de ces frais se présente ainsi:

Libellé		2020	2019	Variation
Non vie				
- Frais d'acquisition	+	16 584 467	13 970 703	2 613 764
- Variation des frais d'acquisitions reportés	+	-1 385 434	-1 569 051	183 616
- Frais d'administration	+	15 375 667	10 085 691	5 289 976
- Commissions reçues des réassureurs	-	2 137 060	2 064 314	72 745
TOTAL (A)		28 437 640	20 423 029	8 014 610

<u>Vie</u>			
- Frais d'acquisition	1 000 687	3 501 962	-2 501 275
- Frais d'administration	317 002	2 219 786	-1 902 784
- Commissions reçues des réassureurs	128 720	447 942	-319 222
TOTAL (B)	1 188 969	5 273 806	-4 084 837
TOTAL(A) + (B)	29 626 609	25 696 835	3 929 774

12.5- Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques s'élèvent à 325 996 Dinars.

NOTE 13-NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE:

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2020 se présente comme suit :

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
-Trésorerie au début de l'exercice	925 028	-456 556	1 381 584
-Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	-4 580 121	2 624 470	-7 204 591
-Trésorerie affectée aux activités d'investissement	4 355 618	-1 242 886	5 598 504
-Trésorerie affectée aux activités de financement	4 000 000	-	4 000 000
TOTAL	4 700 525	925 028	3 775 497

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2020	2019	Variation
- Banques	-2 182 802	-8 210 474	6 027 672
- CCP	808 867	570 740	238 127
- Fonds de roulement	31 450	30 752	698
- Caisse	3 320	3 320	-
- Effets à encaisser	6 041 594	8 532 594	-2 491 000
- Coût des attestations	-1 904	-1 904	-
TOTAL	4 700 525	925 028	3 775 497

NOTE 14- EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE .

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 Décembre 2021.

Le 24 Juin 2021 L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES « CTAMA »

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la «CTAMA »qui comprennent le bilan arrêté au 31 Décembre 2020, faisant apparaître un total net de 298 919 Mille Dinars, l'état de résultat faisant apparaître un bénéfice de 5 630 Mille Dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une variation de trésorerie de fin de période de 3 775 Mille Dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des problèmes décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « CTAMA » au 31 Décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la « CTAMA » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Sous réserve des points évoqués ci-après, nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

- 1- Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020, a été limité par les éléments suivants :
 - Comme il est fait mention dans la note 6.1 « Banques », certains états de rapprochements bancaires, font apparaître des suspens qui remontent aux exercices 2019 et antérieurs non provisionnés. Dans ce cadre, une mission d'apurement de ces suspens a été réalisée en 2018. Sur la base des résultats de cette mission, la CTAMA a procédé à l'apurement des faux suspens. Les suspens restants sont en cours d'analyse pour une décision finale d'apurement.

En attendant la justification et l'apurement des opérations restées en suspens, nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CTAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.

- Comme il est fait mention dans les notes 5.5.2 et 10.3.3, les comptes débiteurs divers et créditeurs divers comportent des montants anciens non apurées et qui méritent d'être revus dans le cadre des travaux d'apurement déjà engagés par la « CTAMA ». Nous ne sommes pas en mesure d'établir que ces comptes ne contiennent pas d'anomalies significatives provenant d'erreurs ou d'opérations non autorisées, ni d'estimer l'effet des ajustements sur les capitaux propres de la CTAMA que l'analyse et l'apurement pourraient, le cas échéant, mettre en évidence.
- La balance par âge des créances nées d'opérations d'assurance présente certaines erreurs d'imputation qui sont en cours de régularisation. L'impact éventuel sur les provisions pour dépréciation des créances ne peut être actuellement déterminé.
- La répartition analytique des charges indirectes d'exploitation n'est pas fondée sur des clés de répartition pertinentes, objectives et appliquée d'une façon permanente. Cette

- situation ne permet pas l'allocation correcte des charges entre les différentes branches vie et non vie.
- La provision pour frais de gestion vie n'a pas fait l'objet de détermination à la date de clôture de l'exercice. Nous n'avons pas été en mesure de procéder à une estimation fiable de cette provision en absence d'une affectation précise des charges relatives à la branche vie et de quantifier par conséquent son impact sur les états financiers.
- Nous n'avons pas reçu de réponses à toutes nos lettres de circularisation, adressées aux banques, dépositaires, aux réassureurs et aux agents et courtiers d'assurances, conformément aux Normes Internationales d'Audit. Cette situation a pour effet de limiter l'étendue de nos travaux.
- En dehors des biens meubles, les autres actifs immobilisés et titres de la « CTAMA » n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique à la date de clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 8 et suivants du code de commerce et 17 de la loi °96-112 du 30 Décembre 1996, relative au système comptable des entreprises. Il est à signaler que les biens meubles ont fait l'objet d'un inventaire physique en 2020 qu'est en cours de validation.
- Bien que la CTAMA a amélioré ses processus de mise à jour des dossiers sinistres en 2020, des insuffisances dans les procédures de mise à jour et d'extraction des données ont été constatées au niveau de certains dossiers. Ces insuffisances ne nous ont pas permis de mettre en œuvre les procédures d'audit supplémentaires post clôture sur l'état d'inventaire.
- La CTAMA n'a pas procédé à l'évaluation de son engagement qui peut résulter des clauses contractuelles de participations aux bénéfices et de ristournes, ce qui est en contradiction avec les dispositions du paragraphe 42 de la NCT 29. L'impact de prise en compte de telles clauses sur les états financiers ne peut être déterminé.
- 2- L'évaluation de certaines participations non cotées sur la base des valeurs mathématiques déterminées à partir des états financiers au 31 Décembre 2020 font ressortir une insuffisance de provision pour un montant de 1 911 Mille Dinars.
- **3-** La « CTAMA » a procédé au cours de l'exercice 2006, à la réévaluation d'une partie de son actif immobilier qui a dégagé une plus-value de 4 359 Mille Dinars portée dans le compte « Réserves spéciales de réévaluation ». En 2011, la « CTAMA » a procédé à une deuxième réévaluation de la quasi-totalité de ses actifs immobilisés (terrains et

constructions) qui a généré des plus-values de 28 405 Mille Dinars, portées dans le compte de réserves spéciales de réévaluation.

- 4- Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent un solde 4 701 Mille Dinars au 31 Décembre 2020. Ce solde comprend des effets à recevoir et des chèques à l'encaissement pour un montant de 6 042 Mille Dinars provenant d'un reclassement des créances à la clôture de l'exercice.
- 5- La provision mathématique vie du contrat épargne collective du BNA a été calculé déduction faite d'un montant de 309 Mille Dinars qui correspond à la participation des adhérents au capital des partants à la retraite tant que ce contrat est conclu dans le cadre de la solidarité entre les générations. Dans ce cadre, nous avons été informés par la CTAMA qu'une fiche d'information contenant l'épargne constituée de chaque adhèrent au 31 Décembre 2020 a été mise à la disposition du personnel BNA selon la notice d'information en date du 10/03/2021.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 4 aux états financiers qui décrit l'application des dispositions du décret-loi 2020-19 du 10 juin 2020 relatif au report de remboursement des échéances des crédits aux particuliers octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients et qui a pour effet d'augmenter la valeur des capitaux assurés et de prolonger la durée des risques assurés par la CTAMA.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport. En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la « CTAMA » dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

A l'exception de réserves évoquées dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves », nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la « CTAMA » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la « CTAMA ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou

collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la « CTAMA » à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la « CTAMA » à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les

Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

 Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II - Rapport relatif aux obligations légales et règlementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la « CTAMA ». A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler plusieurs insuffisances au niveau du système d'information, de contrôle interne et de la gestion des risques de la « CTAMA », y compris l'évaluation des sinistres à payer, ainsi que les procédures de suivi des comptes bancaires.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la « CTAMA ».

2. Continuité d'exploitation

En raison des pertes enregistrées par la CTAMA, les capitaux propres totalisent au 31 Décembre 2020 un montant négatif de 29 196 Mille Dinars DT qui est donc en deçà de la

moitié du capital social et ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité règlementaire requise.

En conséquence, une Assemblée Générale Extraordinaire a été tenu le 24 Juin 2021 et a décidé de poursuivre l'activité de la CTAMA selon le projet de programme de restructuration qui a été fixé par le Conseil d'Administration du 03 Juin 2021. Cette Assemblée a aussi décidé, la réalisation d'une étude stratégique avec un bureau externe pour étudier les options possibles afin de rectifier la situation financière de la CTAMA.

3. Autres obligations légales et règlementaires

Les fonds propres de la « CTAMA » sont négatifs à la date de clôture de l'exercice, ils ne permettent pas de constituer la marge de solvabilité règlementaire requise par l'article 58 bis du code des assurances. Il est à signaler qu'un projet de programme de restructuration a été approuvé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Juin 2021.

Le taux de représentation des provisions techniques par les actifs admis au 31/12/2020, calculé conformément à l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 et les textes qui l'ont modifié ou complété, est de 78% compte non tenu des ajustements qui peuvent en découler des points décrits au niveau de notre opinion, ce qui est en deçà du taux exigé par les textes en vigueur.

Il est à signaler, en outre, que les actifs admis en représentation des provisions techniques ne sont pas gérés selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'Arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Il est à signaler que la CTAMA n'a pas respecté le taux minimum des titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie parmi ses actifs admis dans la représentation des provisions techniques.

Il est à noter que la « CTAMA » n'est pas en train d'assurer un suivi de la liste nominative de ses adhérents constituant le fonds commun.

Par ailleurs, il est à signaler que pour l'opération de fusion par absorption de « MGA » par « CTAMA », décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Décembre 2014, a été finalisée en 2018 et la CTAMA attend la réponse de l'administration fiscale sur le dossier de clôture déposé.

En outre, et conformément à la circulaire du ministre des finances n°258 de l'année 2010, les provisions techniques ainsi que les conditions tarifaires doivent être validés par un actuaire agréé. Dans ce cadre, les rapports communiqués par Les actuaires au titre de l'exercice 2020 ne sont pas établis conformément au règlement du CGA N° 03-2018 du 11 Juillet 2018.

Tunis, le 24 Décembre 2021

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International Sofiane BEN AMIRA

P/GSAudit&Advisory Ghazi HANTOUS

CAISSE TUNISIENNE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES « CTAMA »

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Opérations réalisées relatives à des conventions récentes :

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'exécution de conventions ou opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice 2020.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures :

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 :

- 1. Une convention conclue le 24 Avril 2019 entre la Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelles Agricoles « CTAMA » et la société immobilière de la CTAMA portant sur la mission d'assistance de la CTAMA lors des opérations de vente, de biens immobiliers appartenant à la CTAMA en contrepartie de 3% HT du prix de vente définitif du bien.
- 2. La Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelles Agricoles a signé en date du 07 septembre 2015 une convention avec l'Immobilière de la CTAMA portant sur la mission de, maitrise d'ouvrage délégué, sur les projets de construction d'immeubles appartenant à la CTAMA. Le montant des honoraires convenu est de 7% HT sur les dépenses faites pour la réalisation du projet hors coût du terrain. En date du 27 Juillet 2016, un avenant à cette convention a été signé, trois nouveaux projets pour la mission d'ouvrage délégué ont été ajouté (Lelle kahlia monastir, Le Kef, Zaghouan).
- 3. La CTAMA a conclu avec l'Immobilière de la CTAMA, en date du 31/12/2015, un contrat de location d'une partie de son siège social, ce local à usage de bureaux, est destiné à l'installation d'un point de vente de polices d'assurances CTAMA.
- **4.** Les prêts et avances accordés aux sociétés associées se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
CENTRALE LAITIERE BIZERTE –CLB	1 339 913
SOCIETE NATILAIT	1 550 822
SEM /CCA	480 000
SITNA /CCA	120 000
POLYCLINIQUE CAP BON	1 245 000

5. Les soldes des comptes courants associés au 31/12/2020 se présentent comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
STE NOUVELLE LES CHENES	552 569
POLYCLINIQUE CAP ON	333 798
SITNA	153 768
S.M.A.	34 611
S.E.M.	10 147

Il est à signaler que ces comptes ne font pas l'objet d'aucune rémunération.

- 6. La CTAMA a conclu une convention de délégation de gestion portant sur ses contrats d'assurance vie avec la société GMP dans laquelle elle est administrateur, et ce pour une durée initiale allant du 16 Février 2012, jusqu'au 31 Décembre 2013, renouvelable annuellement par tacite reconduction. Cette convention donne lieu au paiement d'une rémunération comme suit :
 - 2,5 % du chiffre d'affaires prévoyance réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
 - 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé au cours de l'exercice précédent et celui au titre duquel les échéances sont dues.
- 7. Convention avec la BNA, les intérêts associés au découvert bancaire autorisé par la BNA sont au taux de : TMM+3% (ce taux est majoré d'une commission forfaitaire et annuelle de 5 000 DT). Le Compte créditeur est rémunéré au taux de 2%.
- **8.** Les créances arrêtées au 31/12/2020 relatives aux parties liées se présentent comme suit :

Société	Solde 31-12-2020
Banque National Agricole	2 549 888
IMMOBILIERE DE LA CTAMA	24 026

C. Obligations et engagements de la «CTAMA» envers les dirigeants :

Président du Conseil d'administration :

Les jetons de présence servis par la CTAMA à son président du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020, s'élèvent à 6 750 Dinars.

Directeur Général:

La rémunération du Directeur Général a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 17 Octobre 2017 et modifiée par décision du Conseil d'Administration du 07 Novembre 2019.

La rémunération brute perçue au titre de l'exercice 2020 est de 318 Mille Dinars soit un montant de 179 Mille Dinars de rémunération nette.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 24 Décembre 2021 LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P/C.M.C-DFK International Sofiane BEN AMIRA P/GSAudit&Advisory Ghazi HANTOUS